

/CS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-198 du 24 Mai 1985

portant nomination des membres du
Conseil d'Administration de l'Institut
National de Cartographie (INC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 84-322 du 3 août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 84-479 du 17 décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Equipement et des Transports,
- VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères,
- VU la loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU le décret N° 85-196 du 24 Mai 1985 portant approbation des Statuts de l'Institut National de Cartographie,
- SUR proposition du Ministre de l'Equipement et des Transports,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 15 Mai 1985,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Institut National de Cartographie (INC), les personnes dont les noms suivent :

- Albert AKAKPOVI : représentant le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique,
- Thérèse POSSET : représentant le Ministre du Travail et des Affaires Sociales
- Cissé EL-Hadj MOUSSA : représentant le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme

.../...

Michel DEDEWANOU
Anne-Marie GANDJI • • représentant le Ministre des Finances et de l'Economie

René LOKO représentant le Ministre de l'Equipeement et des Transports

Bio BAGUIDI représentant le Ministre de la Défense Nationale

Jérôme TONI TOSSA représentant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative

Malick O. DAGUIA représentant la Société Nationale de Gestion Immobilière (SONAGIM)

Bertin MAFFON
Bouraima TOUKOUROU Y. représentants du Comité de Défense de la Révolution

Samuel FOLLY
Benôit
Toussaint ATTOTIN représentants du Syndicat.

Article 2.- Le Camarade René LOKO est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Institut National de Cartographie.

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal OFFICIEL.

Fait à Cotonou, le 24 Mai 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National;

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Equipeement
et des Transports.

Le Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques,

Girigissou GADO

Didier DASSI

Ampliations : PR 6 SA/CC 2 ANR 2 CPC 2 PPC 1 MET-MJIEPSEP 8 AUTRES
MINISTERES 13 SGCEN 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE ET SES SECTIONS 4 DB-
DCF-DSDV 10 DCCT-GDE CHANC-ONEPI 3 JORPB 1.-